

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Juin 1873.

Bulletin politique.

Le procès-verbal de la réunion du centre droit est ainsi formulé :

Le centre droit s'est réuni cette après-midi à l'hôtel Vatel, sous la présidence de M. Delille.

La séance a été consacrée au renouvellement des membres du bureau de la réunion.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été nommé président à l'unanimité.

MM. de Goulard, Léonce de Lavergne et le duc Decazes ont été élus vice-présidents.

MM. le vicomte Othenin d'Haussonville et le comte Louis de Ségur ont été choisis pour remplir les fonctions de questeurs.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé une petite allocution qui a vivement impressionné la réunion, et dont on s'est entretenu beaucoup dans les couloirs de l'Assemblée. L'honorable président du centre droit, comme on va le voir, attache avec raison un grand prix à l'union des centres.

M. le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER déclare tout d'abord que ce n'est pas sans une vive émotion qu'il s'assied au fauteuil où l'appelle la bienveillance de ses collègues, et qui était si dignement occupé, il y a peu de semaines encore, par M. Saint-Marc-Girardin. Pour remplir la tâche qui lui est confiée, il aura devant les yeux l'exemple de son regretté prédécesseur et s'efforcera de s'inspirer de cet esprit si ferme et à la fois si conciliant qui comptait autant d'amis que de collègues. Le secours sur lequel il compte aussi, c'est la sympathique confiance dont la réunion du centre droit lui a si souvent

donné des preuves, et qu'elle vient de lui témoigner en l'appelant à la présider.

« Si mes efforts, dit M. le président, ont pu contribuer dans quelques mesures au succès de la cause que nous défendons tous, laissez-moi vous dire que vous venez de me donner la récompense que je considère comme la plus précieuse, la seule que j'aie ambitionnée. (Applaudissements.)

» Jamais le rôle du centre droit n'a été plus important qu'aujourd'hui. Il vient de se produire un grand fait. Nos convictions conservatrices ont obtenu une complète satisfaction. On nous disait que nous étions divisés. Nous avons répondu en montrant l'union la plus absolue et la plus cordiale. (Très-bien ! très-bien ! — Vive approbation.) On nous disait encore que, préoccupés de nos préférences dynastiques, nous y sacrifions l'intérêt public et laissons le pays en détresse. Ces préférences qu'on nous reprochait, nous les avons fait taire ; uniquement préoccupés du péril social, nous avons, d'un commun accord, remis le pouvoir au soldat loyal qui s'est placé au-dessus des partis pour n'être que le serviteur de la souveraineté nationale. (Applaudissements.)

» Mais il ne suffit pas d'avoir fait triompher cette œuvre de notre abnégation commune. Notre tâche sera désormais de la maintenir et de la consolider. (Oui ! oui ! Très-bien !) Nos amis ont consenti à se charger, dans des circonstances difficiles, du poids du pouvoir. Il faut qu'on sache que le jour où ils seraient attaqués nous serions tous derrière eux pour les défendre. (Nouvelle et vive approbation.) Le ministère trouvera donc dans le centre droit l'appui le plus sincère, le plus désintéressé, le plus énergique. (Applaudissements.)

» Enfin, ajoute M. le président, nous n'aurions pas tout fait si nous ne nous efforcions de compléter notre œuvre en nous rappelant qu'il y a auprès de nous des conservateurs libéraux avec lesquels nous avons pu avoir sous le dernier gouvernement certaines dissidences, mais qui partagent nos convictions. (Très-bien ! très-bien !) Il faut nous appliquer à écarter entre eux et nous

le souvenir de ces dissidences et leur tendre loyalement la main. (Applaudissements unanimes.)

» C'est en voyant notre union que le pays achèvera de reprendre confiance et que nous pourrons aborder ce que notre éminent président, M. Buffet, a appelé la seconde partie de notre tâche, la réorganisation de notre pays sous l'unique inspiration de nos sentiments conservateurs. » (Applaudissements unanimes et prolongés.)

Voici le procès-verbal de la réunion du centre gauche :

Le centre gauche s'est réuni à Versailles, sous la présidence de M. Christophle.

M. le président manifeste le désir de voir le centre gauche se préoccuper du renouvellement de son bureau. Les dissentiments qui avaient divisé le centre gauche en deux groupes ayant disparu, plusieurs membres éminents de la réunion des conservateurs républicains ont déjà repris leurs places dans le centre gauche.

La fusion est virtuellement faite entre les membres des deux réunions, dont les noms se sont confondus dans les derniers scrutins.

Le moment est donc venu de procéder, avec ces nouveaux éléments, au renouvellement du bureau. Il conviendrait de fixer l'élection à huitaine, c'est-à-dire au lendemain de la prorogation de quelques jours, qui est déjà annoncée et qui sera sans doute proposée dans la prochaine séance.

La réunion laisse au bureau le soin de convoquer le centre gauche pour son renouvellement et de fixer le jour de l'élection.

L'amiral Jaurès adresse des félicitations au président pour le langage élevé qu'il a tenu, au nom du centre gauche, en protestant contre l'inexactitude du procès-verbal à propos des manifestations spontanées qui ont accueilli l'entrée de M. Thiers à l'Assemblée nationale, dans la séance du 27.

La réunion s'associe tout entière aux sentiments exprimés à la tribune par son hono-

nable président, et joint ses félicitations unanimes à celles de l'amiral Jaurès.

LE MATÉRIEL DE GUERRE.

Les députés viennent de recevoir le rapport fait au nom de la commission des marchés relativement à l'enquête sur le matériel de la guerre. Cet important document, qui contient des renseignements très-curieux, a été rédigé par M. Léon Riant, député de l'Allier.

L'honorable rapporteur explique ainsi les motifs qui ont nécessité l'enquête :

« Vous n'avez pas oublié, dit-il dans l'introduction, les circonstances qui ont motivé la création de la commission d'enquête sur le matériel de la guerre. En passant en revue cette série de traités conclus en 1870 et 1871 pour fournir à notre armée des approvisionnements et des armes, la commission des marchés avait dû remonter aux causes qui les avaient rendus nécessaires.

» Elle avait été conduite ainsi à rechercher l'état de nos ressources au commencement des hostilités, à examiner la situation de nos arsenaux, à discuter enfin la valeur des déclarations par lesquelles dès 1867 le gouvernement avait à diverses reprises affirmé que nous étions prêts.

» Dans cette voie, la commission s'est trouvée arrêtée à chaque pas ; elle n'a pu avancer qu'à travers les ténèbres, au milieu de documents et d'affirmations contradictoires. Elle a demandé alors que la lumière se fit d'une façon publique, complète, et vous a proposé de prescrire sur tous ces faits une enquête destinée à éclairer le passé et à garantir l'avenir.

» A la suite de cette proposition, l'Assemblée nationale, dans sa séance du 4 mai 1872, a décidé de nommer d'abord une commission d'enquête chargée :

» 1° De rechercher la situation du matériel de guerre existant au 1^{er} juillet 1870, par suite des crédits extraordinaires et ordi-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FEMME ET LE SERVITEUR.

La femme est reine dans sa maison ; mais cette royauté, son droit, son plus bel apanage, elle ne doit l'exercer que pour le bonheur de ceux qui l'entourent, mettant en action ce principe de toute bonne royauté, que le peuple n'est point à son roi, mais que le roi est à son peuple.

Or, mesdames, un des sujets les plus turbulents, celui qui suscite le plus, je ne dirai pas de chagrins, mais de soucis journaliers, c'est le domestique. Écoutez les ménagères de nos jours, depuis la grande dame qui ne dédaigne pas d'exercer chez elle une surveillance nécessaire, jusqu'à la femme du petit commerçant, obligée de se faire servir, elles n'ont toutes qu'un cri : Oh ! les domestiques, quelle difficulté ! quelle plaie dans un mé-

nage ! Où en trouver de convenables ? Bienheureux ceux qui peuvent s'en passer !

S'en passer, c'est très-joli ; mais assez peu acceptable. Le service, s'il est un mal, est un mal nécessaire, qu'il faut peut-être mieux tâcher d'améliorer par tous les moyens possibles, que condamner sans retour.

Le choix et la direction des domestiques est un des plus grands devoirs de la maîtresse de maison ; c'est une des branches de son administration les plus difficiles, peut-être ; c'est pour elle une obligation sérieuse, au point de vue de l'humanité en général, et de la tranquillité de son intérieur.

D'abord, il s'agit de faire un bon choix. Or, il y a dans un domestique deux sortes de qualités : des qualités naturelles et morales, et des qualités propres au service qu'il entreprend.

Hé bien, le malheur, c'est qu'aujourd'hui on tient beaucoup plus aux secondes qu'aux premières. Pourvu qu'une jeune fille soit cordon bleu émérite ou bien adroite femme de chambre, qu'un jeune homme connaisse le service et fasse bonne figure derrière une

voiture de luxe, on s'inquiète fort peu si leurs mœurs sont pures, leur conduite irréprochable.

Oh ! me direz-vous peut-être, nous ne sommes pas chargés de l'éducation de nos domestiques, nous ne pouvons répondre de leur conduite. — Je le veux bien avec vous. Mais vous êtes chargées tout au moins de l'éducation de vos enfants, de la garde de leur innocence ! Et si dévouée, si sérieuse mère que vous soyez, pouvez-vous répondre que vous ne confiiez jamais votre enfant à une bonne ? que vous ne le ferez jamais accompagner d'un serviteur ?

D'ailleurs, l'enfant aime naturellement le domestique, souvent prêt à partager ses jeux ; l'insouciance de son âge ne connaît pas les barrières que la société établit entre la pauvreté et la fortune ; c'est un bien pour lui, mais c'est un piège aussi, qu'il ne tient qu'à vous d'éviter, en exerçant une active surveillance, et ne conservant dans votre maison que des personnes incapables de corrompre le cœur et l'âme de vos enfants, par leurs mauvais conseils ou leurs perni-

cieux exemples.

Mais je suppose que nous ayons la sagesse de faire un bon choix, reste encore la direction, chose non moins nécessaire et non moins difficile.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mesdames, ce que pourtant on paraît oublier quelquefois, que les domestiques, malgré le degré inférieur de leur condition, sont des créatures raisonnables, qui ont droit à notre bienveillance et à notre respect. Nous avons de plus qu'eux les avantages de la fortune et ceux de l'éducation ; mais à quoi doivent servir les uns et les autres, si ce n'est à nous faire tendre une main secourable à celui qui est moins favorisé du sort, et mieux comprendre nos devoirs envers nos semblables ?

Le maître a besoin du serviteur, le serviteur a besoin du maître ; cette solidarité ne devrait-elle pas établir entre eux des rapports autrement bienveillants que ceux qui existent dans la plupart des ménages ?

Et vraiment, il est une chose extraordinaire, que l'on peut constater aisément, c'est

naires affectés à l'achat et à la transformation de ce matériel ;

» 2° De connaître l'emploi de ce matériel durant la guerre et d'étudier les mesures les plus propres à constater la situation actuelle des arsenaux.

» La Chambre, en second lieu, a résolu de renvoyer à l'appréciation des commissions de la réorganisation de l'armée et de la réforme des services administratifs les conclusions de son rapport tendantes à la création d'un contrôle civil sur les services du ministère de la guerre.

» Par un autre vote, l'Assemblée a constitué comme commission d'enquête la commission des marchés elle-même.

» Nous venons, en conséquence, dans ce premier rapport, vous rendre compte de la façon dont nous avons rempli la tâche que vous nous avez confiée. Nous venons vous exposer la marche et les résultats généraux de notre enquête et appeler votre attention sur quelques-unes des conséquences qui en découlent.

» Pour satisfaire au programme qui nous avait été tracé, notre premier soin a été de chercher une base solide, et nous avons pensé que cette base se trouvait dans la constatation exacte du matériel appartenant actuellement au département de la guerre. Nous avons en outre l'avantage de répondre surabondamment à la dernière partie du vœu de la Chambre, puisque, au lieu de nous borner à étudier les mesures les plus propres à constater la situation actuelle des arsenaux, nous constatons cette situation elle-même.

» Déterminée par ces motifs, la commission décida qu'il serait procédé au recensement général des armes et des approvisionnements de toute espèce appartenant au ministère de la guerre.

» Dans la première partie, le rapport traite des opérations de la commission d'enquête. La seconde partie est consacrée à l'état de la situation du matériel au 1^{er} juillet 1870. La troisième partie s'occupe de la situation des matières recensées, de la reconstitution du matériel, des moyens de reconstituer le matériel militaire, des établissements, de la production des états et de la réorganisation des magasins ; des divers degrés de contrôle ; enfin, l'exposé se termine par un examen des opérations concernant la comptabilité-matières.

Les chiffres que contient ce volumineux et intéressant travail peuvent se résumer ainsi :

Le matériel qu'il s'agissait de recenser était évalué à 747 millions de francs répartis entre 649 établissements militaires. Pour mener ses travaux à bonne fin, la commission a installé 847 sous-commissions, comprenant plus de 2,602 officiers ou employés.

Le matériel porté comme existant dans les arsenaux, au 1^{er} juillet 1870, était :

Pour les canons, de 10,111 ;
Pour les affûts, de 7,323 ;
Pour les avant-trains, de 17,864 ;
Pour les caissons, de 9,387.

« Quelle était la qualité de ce matériel, ajoute le rapport, c'est ce qu'il est assez dif-

ficile de constater exactement. » Nous sommes portés à croire que le matériel rayé était généralement bon et que le reste laissait beaucoup à désirer.

Pour les fusils, à l'ouverture des hostilités, nous avions, suivant les états de l'artillerie, 3,350,000 fusils, dont :

Chassepots, 1,058,000 ;
Fusils à tabatière, 358,000 ;
Fusils rayés à piston, 1,400,000.

Après l'armement des deux armées du Rhin et de Châlons, il devait rester encore environ deux millions de fusils.

Pour les munitions, le rapport constate que l'approvisionnement n'était que de 120 coups par fusil.

La première partie du rapport se termine par ces mots : « Puisse cette leçon nous profiter pour l'avenir ! »

Comme pertes, le rapport constate qu'il a été pris ou livré aux Prussiens le chiffre énorme de 7,234 canons de toute nature et de 665,327 chassepots, sans compter environ 500,000 fusils d'anciens modèles.

La troisième partie du rapport contient le recensement au 12 août 1872.

Le nombre total des bouches à feu, tant en bronze qu'en acier et en fonte, était de 22,513 en 1870 ; il n'est plus aujourd'hui que de 18,555 ; la diminution est donc encore de 3,958 bouches à feu.

Pour les affûts, le nombre actuel est de 4,313 supérieur à celui de 1870.

Les avant-trains ont diminué de 1,509.

Les caissons de 1,330.

Pour les armes à feu (modèle français), le total en 1870 était de 3,442,815 (chiffre porté sur les états) ; aujourd'hui il n'est plus que de 3,167,922 ; la diminution est donc de 274,893.

Pour les armes à feu (modèle étranger), le nombre actuel en est de 938,885 ; ces armes sont des modèles Sauvaire, Remington, Peabody, Sharp, Joshyre Warner Gallacher, Lüdner, Enfield, Springfield, Sniders.

En résumé, la commission pense que, pour une armée de 1,200,000 hommes, la valeur du matériel devrait être de 1 milliard 409,066,274 fr. Celle existante n'étant que de 378,604,406 fr., il faudrait donc dépenser plus d'un milliard pour compléter le matériel existant dans nos magasins et nos approvisionnements de réserve.

Voici maintenant les conclusions du rapport :

« Le 4 mai 1872, vous avez donné à votre commission des marchés un éclatant témoignage de confiance ; mais en même temps vous lui avez imposé une lourde tâche en la chargeant de faire une enquête sur le matériel de la guerre et de constater la situation de nos arsenaux. Une année n'est pas encore expirée depuis ce vote, et nous venons de dire que, grâce au concours de l'administration et de l'armée, nos magasins sont en ordre, que la comptabilité est régularisée, que toutes les matières appartenant au département de la guerre sont prises en charge dans des écritures exactes et se trouvent à l'avenir sous la garantie des contrôles qui doivent les protéger.

» Vous vouliez la lumière sur la situation

de notre armement au commencement de la guerre avec l'Allemagne. Nous vous fournissons des chiffres qui sont de nature à dissiper les équivoques et à fixer votre esprit. Vous vouliez savoir ce que renfermaient en réalité ces vastes établissements militaires, ces magasins, ces arsenaux, dans lesquels l'œil du pays n'avait jamais pénétré avec certitude. Nous vous livrons l'état exact de nos ressources en armes, en munitions, en approvisionnements de toute espèce.

» Nous avons porté nos investigations sur tout ce qui concernait le matériel, non-seulement sur les matières elles-mêmes, mais sur les locaux qui les contiennent. La quantité, la qualité de ce matériel, les avantages comme les inconvénients des établissements vous ont été signalés.

» Afin d'éclairer votre conscience dans l'appréciation des sacrifices qu'il faut demander à la France pour reconstituer notre état militaire, nous vous avons présenté le calcul de ce qui nous semblait nécessaire à une armée de 1,200,000 hommes en artillerie, en armes, en munitions, en subsistance, en magasins.

» Instruits par l'étude de ce que nous avons eu sous les yeux, nous sommes venus vous soumettre nos idées sur les moyens de refaire notre matériel, sur le système d'organisation de nos magasins, sur les contrôles appelés à faire régner l'ordre au milieu de toutes nos ressources de guerre.

» Nous croyons avoir répondu aux vœux de l'Assemblée et rempli la plus grande partie de notre tâche.

» Qu'il nous soit permis de terminer par une dernière réflexion qui nous a été inspirée par les faits mêmes que vous nous avez chargés de vérifier.

» En parcourant nos établissements militaires, en constatant leurs imperfections, leurs lacunes, en voyant ces fournitures défectueuses, produit de marchés précipités et conclus en grande partie, il faut bien le dire, en dehors de l'administration de la guerre, nous nous sommes demandé : A qui la faute ? Est-ce la faute d'un homme, est-ce la faute d'un gouvernement ? — N'est-ce pas plutôt la faute d'un système que la dernière période de notre histoire n'a malheureusement pas inauguré ? N'est-ce pas la conséquence des traditions regrettables qui, depuis de longues années, ont présidé à la répartition des ressources affectées au budget de la guerre ?

» Ces ressources ont toujours été consacrées à entretenir des effectifs relativement élevés, jamais à former des approvisionnements de précaution proportionnés à ces effectifs et à mettre nos établissements en rapport avec les exigences de la science moderne. Quelle a été la conséquence de ce système ? Nous sommes restés au dépourvu chaque fois qu'a eu lieu la guerre.

» Nous pouvons consulter l'histoire, et depuis cinquante ans nous voyons à chaque crise éclater la preuve de notre imprévoyance. Jamais nous ne sommes prêts ; jamais nous n'avons le matériel, l'équipement, les vivres suffisants. Toujours il nous faut recourir à l'emprunt et compléter à la hâte nos approvisionnements, au moment même où

les hostilités sont déclarées, où l'appel au crédit se fait dans des conditions désavantageuses, où la nécessité nous force à prendre de toutes mains des fournitures défectueuses, à passer ces marchés déplorables dont votre commission vous a signalé tant de tristes exemples.

» Pour la guerre de Crimée, pour la guerre d'Italie, pour celle de 1870, nous avons vu la même situation se renouveler, et l'expérience des inconvénients passés n'a jamais pu nous ouvrir les yeux, ni prévenir les inconvénients de l'avenir.

» Puissent nos derniers malheurs nous faire renoncer à ces traditions funestes ! Puissent ils faire entrer dans les esprits cette vérité qu'une armée n'est redoutable que lorsqu'elle est convenablement pourvue ; que les approvisionnements ne s'improvisent pas, mais doivent être le résultat d'un effort continu et persévérant, et qu'enfin, suivant cette vieille et sage maxime : Pour assurer la paix, il faut toujours être prêt à la guerre !

» Votre commission vous propose de renvoyer le présent rapport au ministre de la guerre, en le remerciant de son concours, à la commission des services administratifs et à la commission de réorganisation de l'armée. »

Chronique générale.

M. le général de Cissey, remplacé au ministère par le général du Barail, a déjà marqué sa place à la droite, où il siègera comme député.

**

On assure de la manière la plus positive que M. le général Borel, ancien chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, est désigné pour être le chef d'état-major du nouveau ministre de la guerre.

M. le général Borel est un des officiers les plus distingués de notre armée.

**

La *Patrie* assure que l'Assemblée nationale sera saisie d'un projet de loi relatif aux attaques qui pourraient être dirigées contre son autorité par les journaux.

Il est aussi question de faire adopter la proposition faite la semaine dernière et qui punit de peines disciplinaires tout député ayant excité à la haine et au mépris de l'Assemblée en dehors de l'enceinte législative.

**

La *Presse* croit savoir que le bureau chargé de la vérification de l'élection de M. Thurigny, dans la Nièvre, conclut à la non-validation.

**

Le maréchal Mac-Mahon, le général du Barail et le général Charreton, rapporteur de la loi sur l'armée, vont avoir une entrevue relativement au projet de réorganisation de l'armée. L'accord du Gouvernement et de la Commission semble devoir être prochain. Le système régional sera très-probablement adopté.

**

M. le général du Barail, le nouveau ministre de la guerre, est un des plus jeunes généraux de division de l'armée. Il appartient à l'arme de la cavalerie, et il a obtenu tous ses grades en campagne, à la suite de blessures ou d'actions d'éclat. Il est grand-officier de la Légion-d'Honneur.

En 1840, il venait d'être nommé sous-lieutenant de spahis, lorsque le général Yusuf, chargé de réorganiser la cavalerie indigène, l'appela auprès de lui comme officier d'ordonnance. Il fit dans cette position les rudes expéditions que le maréchal Bugeaud dirigea contre Abd-el-Kader, et arriva ainsi au grade d'officier supérieur.

Désigné alors pour commander le cercle de Laghouat, il administra sagement ce poste avancé, et sut rallier à notre cause les chefs influents, restés depuis cette époque nos alliés fidèles.

Il reprit ensuite un commandement actif, assista à nos guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, et arriva promptement au grade de général de division, qui lui fut conféré le 23 mars 1870.

Après nos désastres, le général du Barail fut désigné pour commander le 3^e corps de l'armée du maréchal de Mac-Mahon, auquel

que notre nouvel état social, le progrès qui s'est fait dans les idées et l'humanité en général, alors qu'il a donné à tous plus de bien-être et de liberté, plus de grandeur morale, n'a pas été favorable à la classe des domestiques.

Autrefois, le domestique faisait partie de la maison ; on le payait fort peu, mais on lui accordait en confiance, en privautés familiales, ce que l'usage lui refusait comme salaire. Il était admis à la table et à la veillée de famille ; il voyait grandir avec bonheur les enfants de ses maîtres, qu'il avait bercés, veillés dans leurs maladies, sans désirer d'autre famille que celle dont il partageait les soucis et les inquiétudes ; il devenait un vieux membre de la famille ; et dans sa vieillesse, on lui assurait un coin de terre, où il finissait ses jours dans le repos et l'aisance que lui avaient mérités ses longs et loyaux services.

A qui la faute, mesdames, s'il n'en est plus de même aujourd'hui ? A la société d'abord qui a changé les usages ; à nous surtout qui demandons à nos domestiques tout

autre chose qu'au temps jadis. Nous voudrions trouver en eux une perfection que nous serions loin de posséder à leur place, sans tenir compte de leur manque d'éducation qui doit nécessairement se réfléchir de leur caractère.

A présent, le domestique ne fait plus partie de la famille, on tient aussi peu à lui qu'à un meuble incommode ; sa place est à la cuisine ; on lui demande une politesse affectée bien loin de la réalité de ses sentiments. Comme il sent très-bien qu'il ne compte pour rien, il n'aspire qu'à gagner beaucoup d'argent pour être libre, et se faire une famille à lui. Quoi de plus naturel, et agirions-nous autrement si nous étions à sa place ?

Il y a aujourd'hui, entre le serviteur et son maître, un antagonisme malheureux et inévitable : celui-ci est exigeant et orgueilleux, celui-là moqueur et quelquefois infidèle.

Il faut une main habile pour rapprocher ces deux fractions de la société ; une douce influence qui rétablira quelque chose de

l'ancienne paternité existant dans les familles envers les serviteurs.

C'est difficile, je le sais, mais est-ce impossible ? La femme est si puissante quand elle veut sincèrement, et qu'elle a devant elle un but digne de ses efforts ! Sa bonté naturelle sait si bien trouver de ces façons engageantes, de ces mots bienveillants qui réveillent les qualités du cœur chez ceux-là même où elles sont le plus endormies, et qui, sans lui coûter beaucoup, peuvent avoir de si beaux résultats.

En améliorant autant que possible, par notre douceur et notre patience, la condition si difficile du serviteur, ne travaillons-nous pas dans une large mesure, au bonheur de notre famille ?

(Avenir, du Mans.)

MULIER.

allait incomber le douloureux devoir de délivrer Paris des bandes d'assassins et d'incendiaires qui y ont laissé de si navrants souvenirs.

Désigné récemment pour aller représenter la France au couronnement du roi de Suède, c'est au retour de cette mission d'honneur qu'il a appris son élévation au ministère de la guerre.

M. le maréchal de Mac-Mahon passera toute l'armée de Versailles en revue, à Satory, le second dimanche de juin.

Le soir, un dîner officiel réunira, à l'hôtel de la présidence, tous les généraux des armées de Versailles et de Paris.

M. de Flavigny, préfet des Côtes-du-Nord, a été révoqué par dépêche télégraphique.

Le motif de cette mesure exceptionnelle est une lettre conçue en termes vifs, qu'il aurait adressée à M. Beulé, ministre de l'intérieur, en apprenant la formation du nouveau cabinet.

L'Assemblée nationale, qui avait été victime du gouvernement personnel de M. Thiers, vient de repartir, après deux mois et demi de suspension.

On se rappelle dans quelles circonstances et avec quelle rigueur avait été frappé ce journal conservateur, alors que toutes les violences de la presse radicale étaient non-seulement tolérées, mais parfois encouragées.

L'Assemblée nationale retrouve aujourd'hui sa place parmi les organes dévoués à la cause de l'ordre.

M. le maréchal Président de la République a fait annoncer sa prochaine visite à l'hôtel des Invalides sur lequel son attention vient d'être particulièrement éveillée.

Au lendemain du 24 mai, le gouverneur et le général commandant l'hôtel se sont constitués auprès du maréchal de Mac-Mahon les défenseurs du dernier asile de nos vieilles gloires militaires qui allait bientôt disparaître, s'il faut en croire le bruit d'après lequel le dernier gouvernement aurait décidé la suppression de cette institution.

Tous les préfets, sous-préfets et autres qui viennent de tomber — disait hier un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, — ne sont pas, comme on cherche à le faire croire, victimes de leurs opinions politiques. Ce que nous reprochons au plus grand nombre, et ce qui a principalement guidé le gouvernement, c'est l'insuffisance administrative de chacun de ceux que nous avons cru devoir remplacer, à très-peu d'exceptions près.

Voilà une dure vérité pour les fonctionnaires de M. Thiers.

Nouvelles militaires.

Le général du Barail, le nouveau ministre de la guerre, a, dit-on l'intention de modifier en de nombreux points le projet sur l'organisation de l'armée, présenté par son prédécesseur, M. de Cissey, et par M. Thiers. L'organisation de la cavalerie serait en particulier singulièrement modifiée.

Outre un certain nombre de divisions de cavalerie adjointes aux corps d'armée territoriaux, dragons et hussards, des corps d'armée composés uniquement de troupes à cheval, cuirassiers, dragons et chasseurs, seraient constitués, un par armée, soit trois en tout.

On parle aussi de réformer les régiments de lanciers, ou tout au moins d'armer de la lance les cuirassiers.

On dit le nouveau ministre fort partisan de l'unique avancement au choix pour les grades supérieurs, depuis celui de chef d'escadrons ou de bataillons inclusivement; il sera d'accord en cela avec tous ceux qui ont adopté dans l'armée les idées nouvelles et saines admises aujourd'hui en fait d'organisation.

Les événements politiques qui viennent de se passer, sans modifier d'une façon sen-

sible le mouvement projeté pour l'armée de Versailles au mois de septembre, semblent néanmoins devoir maintenir à Paris, pour deux ou trois mois de plus, le corps Douai. En tout cas, la division Faron n'ira pas dans l'Ouest. Le 5^e corps et le 2^e (Clichant et Bataille) sont toujours destinés à remplacer à Paris le corps Douai, qui occuperait alors jusqu'à l'hiver le camp de Villeneuve-l'Étang ou de Saint-Germain.

Le projet de loi sur l'aumônerie dans l'armée ne paraît point satisfaire autant qu'on l'espérait ceux qui croient à la nécessité de rétablir dans l'armée et la religion et la morale. — Le projet, conçu uniquement au point de vue de l'aumônerie en temps de paix, est beaucoup trop restreint et ne donne véritablement pas aux aumôniers la position qu'ils doivent occuper dans les régiments. Ils y seront des étrangers et leur influence en sera diminuée. On s'attend à un contre-projet et à des amendements.

Le ministre de la guerre a décidé que les sous-lieutenants de toutes armes, proposés pour l'avancement au choix, devront, comme les lieutenants, avoir satisfait à des examens sur l'administration intérieure des corps de troupe.

Les épreuves seront orales et écrites. Elles auront lieu en présence du chef de corps ou du commandant du dépôt, assisté d'un officier supérieur ou capitaine, et d'un membre de l'intendance. L'instruction sur les inspections générales indiquera la manière dont le résultat des examens devra être constaté.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Frontières des Pyrénées, 29 mai.

Les carlistes sont tellement maîtres des provinces basco-navarraises que les soldats et les volontaires de la République n'osent pas s'aventurer à 500 mètres des capitales et villes fortifiées.

Le mouvement sur l'Ebre, d'Elio, Dorregaray, etc., avec les Navarrais, s'accroît de plus en plus.

Nouvillas est découragé et n'ose pas les attaquer; il est mécontent à la fois des ministres de Madrid et de l'indiscipline de ses troupes.

Santa-Cruz a empêché une colonne républicaine de passer à gué la Bidassoa, et l'a refoulée d'abord sur Irun, puis sur San Sébastian.

Les chefs carlistes, marquis de Valdespina et de las Hormozas, blessés, l'un à Eraul, l'autre à Monreal, ont repris leurs commandements.

En Catalogne, Velarde est aussi impuissant à lever les fameux *somatenes*, qu'il l'a été à faire murer les grandes maisons d'exploitation agricole si nombreuses dans cet ancien royaume.

Une circulaire de Saballs engage les propriétaires de ces maisons et des villages à le prévenir de l'arrivée des républicains, afin de leur porter un secours immédiat et énergique.

A Madrid, on est scandalisé des discours prononcés par le fameux internationaliste M. Bradlaugh sur l'organisation inévitable des États-Unis d'Europe, et du séjour insultant pour le gouvernement français de M. Félix Pyat chez M. Figueras, président de la République espagnole.

Tout porte à croire que le traité pour la neutralisation de la voie ferrée entre Miranda et Irun, dont la signature a été autorisée par Don Carlos, sera mis en vigueur incessamment. LARZAT.

D'après les renseignements publiés par le *Drapeau français*, auquel une lettre du secrétaire de don Carlos vient de confirmer son titre de journal officiel de l'armée de Catalogne, l'infant Don Alphonse et la princesse sa femme se sont dirigés sur Pons en quittant Sanahuja. La population de cette dernière ville les avait accueillis avec le plus grand enthousiasme.

La dissolution fait des progrès rapides dans l'armée républicaine; la colonne de Cabrinetty, qui a fait tant de bruit depuis quelques semaines, en a été la première victime; presque tous ses officiers découragés l'ont abandonnée.

Saballs est toujours devant Mauresa qu'il

tient bloquée, jusqu'à ce qu'elle se décide à payer la contribution de guerre qu'il lui a imposée.

Les habitants de la campagne ne se pressent pas de payer au gouvernement républicain l'impôt qu'il leur demande; à trois lieues seulement de Barcelone, les contribuables de Rubi ont refusé d'acquiescer les 3,000 duros imposés par le comité de défense; celui-ci a donné l'ordre de faire murer leurs habitations. Cet ordre a reçu un commencement d'exécution.

L'indiscipline de l'armée du Nord cause d'ailleurs de graves soucis au gouvernement. M. Salmeron, avons-nous dit, est venu à Pampelune conférer avec Nouvillas au sujet des troubles qui éclatent à chaque instant dans les différents corps; il n'est pas probable qu'il rapporte à Madrid l'assurance sérieuse que ce désordre a disparu; il faudra pour cela en supprimer la cause, et ce n'est pas au pouvoir de messieurs du pouvoir exécutif.

La nouvelle des événements de France a causé une grande stupeur et une vive irritation dans le camp des républicains; la *Republique française* contient une lettre très-curieuse à cet égard; au contraire, elle a rendu aux conservateurs, aux royalistes, à tous les honnêtes gens, un peu d'espoir et de courage.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans le rapport qui a été lu à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur, le 26 avril dernier, le conseil d'administration a fait part de trois modifications importantes qui ont été apportées au tracé primitif à Moncontour, à Montreuil et à Martaizé.

Lorsque la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur a obtenu sa concession, elle n'avait à se préoccuper que d'établir son tracé en vue de recueillir, de la façon la plus économique, le trafic restreint des localités que traversait la ligne concédée. En effet, elle ne rencontrait, sur tout son parcours, que la ligne d'Orléans, dans la partie commune de Poitiers au Grand-Pont.

Aujourd'hui, les conditions ne sont plus les mêmes. On a fait de nombreuses concessions autour de son réseau, entre autres celles de Poitiers à Bressuire, de Niort à Moncontour, de Montreuil à Angers et de Bressuire à Tours. L'intérêt de la Compagnie était de se relier le plus avantageusement possible à tous ces chemins, afin de profiter du trafic de transit.

Par la modification de Moncontour, la Compagnie des Charentes a trouvé la facilité de se relier à la ligne de Bressuire à Poitiers, et en même temps celle-ci a pu rapprocher la gare de la ville, qui, dans le premier tracé, était beaucoup trop éloignée.

A Montreuil, elle rejoint les deux chemins de fer de Thouars à Montreuil et de Montreuil à Angers, dont les travaux vont commencer.

Enfin, à Martaizé, la modification du tracé a été déterminée par l'intérêt même de la Compagnie.

Il existe, entre les chemins de fer de la Vendée et celui de Poitiers à Saumur, une grande communauté d'intérêt; un traité les lie. Or, dans le tracé primitif, la ligne de Saumur se reliait à celle de la Vendée à environ deux kilomètres de Loudun. La Vendée a demandé de modifier ce projet en faisant la jonction à Arçay, c'est-à-dire à huit kilomètres de Loudun.

Cette proposition offre des avantages financiers incontestables aux deux Compagnies, et en prévision des travaux que nécessite le passage de la Loire, la Compagnie de Poitiers à Saumur a tout intérêt à accueillir favorablement toutes les mesures tendant à augmenter ses ressources.

La modification du tracé par Arçay a soulevé une violente opposition, et, en présence de cette opposition, M. le préfet de la Vienne, malgré l'opinion favorable émise par la commission d'enquête, n'a pas voulu prendre sous sa responsabilité d'approuver les plans modifiés qui lui étaient présentés, et il a soumis la question au Conseil général de la Vienne, dans une session extraordinaire.

De son côté, la Compagnie de la Vendée faisait savoir à la Compagnie de Poitiers à Saumur que, si la jonction des deux lignes n'avait pas lieu à Arçay, l'assemblée géné-

rale de ses actionnaires refuserait de valider le traité d'exploitation.

Le président se rendit de suite à Poitiers, afin d'exposer lui-même aux membres du Conseil général quel était le véritable état de la question. Ses explications obtinrent un succès complet, et le Conseil général approuva, à l'unanimité moins une voix, le tracé de Moncontour à Arçay.

Ces trois modifications ont été approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, et le traité passé avec la Compagnie de la Vendée a été ratifié par décret du Président de la République, le 23 mai.

Rien ne peut donc s'opposer maintenant à l'achèvement des travaux, qui avancent fort rapidement.

La Mairie de notre ville fait publier un projet de prolongement, sur le territoire de la commune de Saumur, du tracé du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, et de l'établissement de la Gare dans le faubourg de Nantilly.

Les habitants sont informés que les plans relatifs à ce projet, ainsi qu'à l'emplacement choisi pour y établir la Gare, seront déposés au secrétariat de la Mairie, et mis à la disposition des intéressés, pendant quinze jours, à partir du 2 juin, depuis midi jusqu'à 4 heures du soir, dimanche et fêtes exceptés.

A l'expiration du délai ci-dessus, il sera procédé à une enquête de *commodo et incommodo*, les 17, 18 et 19 juin prochain, de midi à quatre heures du soir, par M. Le Blaye, conseiller municipal, nommé commissaire enquêteur par arrêté de M. le Sous-Préfet de Saumur, en date du 21 mai, pour recevoir les déclarations des intéressés sur le projet dont il s'agit.

Par décret en date du 30 mai 1873, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. de la Selle, sous-préfet de Sartène, est nommé secrétaire-général de la Sarthe, en remplacement de M. Auberge, nommé sous-préfet de Mamers.

M. Auberge, secrétaire-général de la Sarthe, est nommé sous-préfet de Mamers, en remplacement de M. Delagneau, nommé préfet.

M. de Lamberterie, sous-préfet de Confolens, est nommé sous-préfet de Fontenay, en remplacement de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé sous-préfet de Saumur.

M. Varcollier, sous-préfet d'Ancenis, est nommé sous-préfet de Céret, en remplacement de M. de Sirieys, démissionnaire.

M. Gravier, conseiller de préfecture en disponibilité, chef du cabinet du préfet de la Loire-Inférieure, est nommé sous-préfet d'Ancenis, en remplacement de M. Varcollier, nommé sous-préfet de Céret.

M. de Quincy, chef du cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, est nommé sous-préfet des Sables-d'Olonne, en remplacement de M. Fruneau, démissionnaire.

Le *Phare de la Loire* annonçait vendredi l'enterrement civil d'une dame de Nantes, « qui avait tenu, disait-il, à donner par sa mort l'exemple d'une courageuse fidélité aux principes de la morale indépendante qu'elle professait. »

Le lendemain, ce moniteur des enterrements civils publiait la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Vous annoncez, dans le dernier numéro de votre journal, que M^{me} Bricard, dont l'enterrement civil a eu lieu mercredi 21, est morte comme elle avait vécu, c'est-à-dire en *libre-penseuse*.

« Permettez-moi de vous dire, Monsieur, que vous avez été très-mal informé.

« Voici l'exacte vérité :

« Mandé par M^{me} Bricard lundi 19, j'ai eu le bonheur de la voir et de lui administrer les sacrements de l'Eglise, en présence de plusieurs personnes.

« Veuillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

» Busson,

» Vicaire à Saint-Similien.

» Nantes, le 24 mai 1873. »

« Le signataire a raison, ajoute le *Phare*, nous avons été mal informé, et nous le regrettons profondément. M^{me} Bricard s'étant confessée, n'aurait pas dû être enterrée sans prêtres. »

